



Fonds de Pensions Nestlé

Rapport annuel 2018



En cas de doute ou de différence d'interprétation, la version française prévaut sur les versions allemande et anglaise.

Contact

Fonds de Pensions Nestlé
Case postale 353
Avenue Nestlé 55
1800 Vevey (Suisse)
Téléphone: +41 21 924 64 00
E-mail: fonds-de-pensions@nestle.com
www.fpn.ch

Impressum

© Mai 2019 / Fonds de Pensions Nestlé
Réalisation: Fonds de Pensions Nestlé
& NeidhartSchön AG, Zurich
Graphiste: Peter Scholl, Vevey
Photos: Philippe Pache et Fête des Vignerons 2019
Impression: Brain'print GmbH, Niederhasli

**Ce rapport
annuel est illustré
avec des
photographies
liées à la Fête
des Vignerons.
Page de couver-
ture: Enfant-cep
(1999), cette
page: Emotions
(1999)**



Table des matières

Avant-propos

Message du Président du Conseil de Fondation 2

Focus – Investissements responsables

3

Le Fonds de Pensions Nestlé

Organisation 6

Chiffres Clés 9

Exercice 2018

Résumé de l'exercice 10

Bilan 12

Compte d'exploitation 13

Placements 14

Degré de couverture et situation actuarielle 22

Rémunération des avoirs et adaptation des rentes 23

Rapport de l'organe de révision 24



Avant-propos

Message du Président du Conseil de fondation

Après les excellents millésimes 2016 et 2017, l'année 2018 s'est révélée plus délicate pour le Fonds de Pensions Nestlé (le Fonds) dont les placements ont enregistré une performance négative de 4,0%, ceci dans un climat d'inquiétude influencé par le durcissement de la politique monétaire américaine, les tensions commerciales et les crises politiques en Europe. Ces préoccupations se sont matérialisées par une forte baisse du marché des actions au 4^e trimestre. Dans ce contexte, la performance 2018 a été négative pour la grande majorité des classes d'actifs et, de ce fait, des institutions de prévoyance en Suisse. Par conséquent, le degré de couverture s'élève à 105,8% au 31.12.2018, en baisse de 7,2% par rapport au niveau de 113% qui avait été atteint fin 2017.

Au regard de ces résultats, le Conseil de fondation a décidé, durant sa séance ordinaire du 20 novembre dernier, de créditer sur les avoirs de vieillesse des assurés actifs uniquement le taux minimal LPP de 1%, sans attribution supplémentaire et, qui plus est face à une inflation quasi nulle, de ne pas adapter les rentes en cours au 1^{er} janvier 2019.

Au niveau des prestations, 2018 a été marquée par la modification du plan de prévoyance avec notamment la réduction du taux d'intérêt technique de 3 à 2,25% et l'implémentation de nouveaux taux de conversion utilisés pour le calcul des rentes de retraite. Afin d'atténuer autant que possible les impacts négatifs d'un tel changement, différentes mesures d'accompagnement, parmi lesquelles l'augmentation généralisée des cotisations épargne et l'introduction d'une garantie conditionnelle pour un large cercle d'assurés, ont été mises en place avec succès au 1^{er} juillet 2018. Ces mesures, rendues possibles par le soutien généreux de l'employeur et la situation saine du Fonds, ont par ailleurs permis de préserver les rentes en cours de versement pour les bénéficiaires de rentes qui n'ont ainsi pas été impactées par la modification du plan de prévoyance.

Plusieurs actions ont également été entreprises en 2018 afin d'améliorer la gouvernance du Fonds. L'édition d'un règlement d'organisation, la nouvelle composition du Comité d'investissement ou l'introduction d'un nouveau système de contrôle interne en représentent différents exemples. Ces changements réalisés en 2018 placent aujourd'hui le Fonds dans les meilleures dispositions possibles pour affronter les défis auxquels il se trouve confronté.

Enfin, 2018 a également été une année d'élection pour le Conseil de fondation qui a été renouvelé pour une période de 4 ans s'étendant de juillet 2018 à juin 2022. En tant que Président de ce Conseil, je tiens ici à remercier les membres qui ont œuvré à la bonne marche du Fonds lors du mandat précédent et souhaite la plus cordiale des bienvenues aux nouveaux conseillers.

Sur une touche plus légère, vous découvrirez à la lecture du présent rapport que le choix des illustrations s'est porté sur des photographies liées à la Fête des Vignerons de Vevey, dont l'édition 2019 aura lieu du 18 juillet au 11 août. Cet événement, fortement ancré localement et au rayonnement national, voire international, réunit toutes les générations et célèbre tout à la fois les traditions, la modernité et l'ouverture vers l'extérieur. A bien des égards, ces notions associées à la Fête des Vignerons font ainsi écho à notre Fonds, basé à Vevey et qui, depuis maintenant plus de 75 ans, s'emploie à proposer des prestations de prévoyance durables, attractives et innovantes à ses assurés actifs ainsi qu'à ses bénéficiaires de rentes actuels et futurs.



Peter Vogt
Président du Conseil de fondation



Focus – Investissements responsables

Que veut dire Investissements responsables ?

En quelques années, la prise de conscience populaire et politique sur les enjeux de durabilité est devenue plus importante et universelle que jamais. Elle touche tous les secteurs d'activité.

Par exemple, l'industrie agro-alimentaire, dont Nestlé est évidemment l'un des principaux acteurs, est confrontée à un consommateur de plus en plus exigeant. En effet, celui-ci veut comprendre l'impact de la nourriture qui lui est proposée sur sa santé, mais aussi sur la société et l'environnement. L'industrie agro-alimentaire a donc dû s'adapter aux demandes des consommateurs.

Aujourd'hui, l'industrie financière observe une tendance similaire. En effet, les investisseurs veulent savoir comment leur argent est investi et comment les états et les entreprises agissent sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »).

On parle donc d'investissements responsables lorsque ces facteurs ESG sont pris en compte dans l'élaboration et la gestion d'une stratégie d'investissement afin de favoriser les entreprises acquises aux bonnes pratiques sur les enjeux liés à la durabilité de notre monde.

Que font les fonds de pensions ?

Les fonds de pensions sont au premier plan des interrogations liées aux investissements responsables puisqu'à travers eux, tout le monde est concerné.

Ces derniers ne peuvent donc plus uniquement s'intéresser au rendement et au risque du portefeuille d'investissement à des coûts de gestion acceptables, mais doivent désormais aussi inclure les facteurs ESG dans l'équation. Mais comment intégrer les préoccupations légitimes des assurés sur les impacts sociétaux et environnementaux dans les portefeuilles d'investissement ? En d'autres termes, comment les conseils de fondation peuvent-ils assumer leur responsabilité fiduciaire garante d'un rendement du capital et leur responsabilité sociétale qui contribue à sécuriser la durabilité de notre société dans laquelle vivent leurs assurés ?

Si aujourd'hui en Suisse les fonds de pensions s'intéressent désormais aux investissements responsables et aux questions que cela soulève, ils se retrouvent face à une multitude de solutions diverses dont voici les principales :

- « Proxy voting » : exercer les droits de vote en prenant en compte les facteurs ESG ;
- « Engagement » : engager un dialogue auprès des entreprises détenues en abordant les questions du type ESG ;
- « ESG integration » : intégrer des facteurs ESG dans leur analyse financière traditionnelle et dans leurs décisions d'investissement ;
- « Negative screening » : exclure de leur univers d'investissement des entreprises, secteurs d'activités, pays ou classe d'actifs qui ne correspondent pas à leur standard en matière ESG ;

- « Best in class » : sélectionner les entreprises présentant la meilleure qualité ESG dans leur secteur d'activité ;
- « Themed investments – impact investing » : investir dans des thèmes liés aux facteurs ESG comme les énergies renouvelables, l'eau, l'éducation, etc.

De plus, comme il n'existe aucun standard reconnu en la matière, l'application des critères ESG reste très subjective et une entreprise qui est bien notée par un investisseur peut être exclue par un autre. En effet, si le débat est universel, les professionnels de la finance restent divisés quant à son implémentation. Ceci reflète d'ailleurs la diversité d'opinions dans la population et dans les partis politiques sur le sujet. Si tout le monde souhaite une société durable, seule une minorité semble disposée à changer ses habitudes de manière significative ou faire les efforts financiers nécessaires.

Par conséquent, les fonds de pensions suisses suivent différentes feuilles de route. Ils décident, selon leurs priorités, stratégies et convictions, ainsi que de la définition de leur responsabilité sociétale et des solutions à implémenter.

Que fait le Fonds de pensions Nestlé ?

Le Fonds suit attentivement l'évolution liée aux investissements responsables. Face à l'effervescence de produits financiers basés sur des critères ESG et confronté au manque de standard en la matière, le Fonds a décidé de progresser d'un pas déterminé, mais réfléchi, tout en préservant un certain pragmatisme et toujours dans l'intérêt de ses assurés.

Le Fonds a notamment décidé en 2017 de se désinvestir entièrement des matières premières afin de n'y détenir aucune position spéculative, ainsi que des placements alternatifs dits « hedge funds » qui, de par leur horizon temps court-terme, n'intègrent en général pas de critères ESG.

En 2018, le Fonds a défini sa propre politique pour les investissements responsables. Cette dernière fait désormais partie intégrante de son règlement de placement et elle contient un principe fondamental mentionné ci-dessous, ainsi que des principes d'investissement et de mise en œuvre plus détaillés.

« Principe fondamental : Le Fonds adhère au fait que des investissements responsables créent de la valeur pour la société et contribuent à sécuriser la durabilité de notre monde dans lequel vivent nos assurés. Par conséquent, le Fonds s'engage à ajouter, dans la mesure du possible mais d'une façon formelle, la prise en compte de critères de type « ESG » aux paramètres de rendement, de risque et de coût dans l'élaboration de sa stratégie d'investissement et la gestion de ses avoirs. »

Cette politique mentionne en particulier que l'objectif principal est de générer une performance positive sur le long terme afin de garantir l'équilibre financier du Fonds, mais en prenant en compte les critères ESG. Elle va aider le Fonds à mieux gérer les risques inhérents de ses investissements et ainsi soutenir une performance durable.

Aujourd'hui, nous pouvons déjà affirmer que tous les gérants de fortune du Fonds¹

- Exercent les droits de vote en prenant en compte les facteurs ESG ;
- Engagent un dialogue auprès des entreprises détenues en abordant les questions du type ESG.

De plus, tous nos gérants actifs intègrent systématiquement des facteurs ESG dans leur analyse financière traditionnelle et dans leurs décisions d'investissement. En 2019 et à l'avenir, le Fonds s'engage à

- Explorer d'autres opportunités qui intègrent des facteurs ESG en respectant sa politique pour des investissements responsables et son devoir fiduciaire envers ses assurés, tout en continuant à adopter une approche soucieuse des coûts ;
- Intégrer systématiquement l'analyse des critères ESG dans le processus de sélection de nouveaux gérants de fortune, comme cela a été récemment fait pour la sélection d'un gérant en immobilier international non listé ;
- Améliorer la transparence sur la gestion de ses investissements et de son engagement sur les enjeux ESG.

Conclusion

Si l'industrie financière commence à répondre aux attentes des investisseurs qui réclament plus de transparence et de responsabilité sociétale dans leurs investissements, beaucoup de chemin reste à faire.

Le Fonds est parfaitement conscient de ces changements et il aborde cette thématique durant les réunions du Conseil de fondation et du Comité d'investissement. Il a désormais défini sa propre politique pour les investissements responsables et va maintenant en tenir compte dans la définition et l'implémentation de sa stratégie d'investissement. Enfin, le Fonds s'engage à mettre en place une communication exhaustive pour donner plus de transparence à ses assurés sur le sujet.

¹ Nous précisons que le Fonds ne détient aucune action directement, mais uniquement via des fonds collectifs. Par conséquent, le Fonds ne possède pas de droits de vote, ces derniers étant donc exercés par les gérants des fonds collectifs.



**Village de Rivaz
VD, situé au bord
du lac Léman,
dans les vignobles
en terrasses
du Lavaux, Patri-
moine mondial
de l'UNESCO.**



Organisation (composition au 31.12.2018)

Conseil de fondation

Représentants des employeurs

Peter Vogt, Vevey, Président
Nicole Dominik, Nestlé Suisse SA, Vevey
Ricardo Cortes-Monroy, Nestlé SA, Vevey
Gian Paolo Chiaia, Nestlé Suisse SA, Vevey
Mathieu Rieder, Nestec SA, Vevey
Daniel Weston, Nestlé Nespresso SA, Lausanne

Représentant des rentiers, avec voix consultative

Martin Suter

Comité d'investissement

Membres du Comité d'investissement

Mathieu Rieder, Nestec SA, Vevey, Président
Beat Hess, Nestlé Suisse SA, Vevey

Représentants des assurés

Marcel Baumgartner, Nestec SA, Vevey
Jérôme Bonvin, Nestlé Suisse SA, Vevey
David Fahrny, NOSW, Bussigny
Beat Hess, Nestlé Suisse SA, Vevey
Dominique Rovero, Nestlé Nespresso SA, Avenches
Oriane Seydoux, Nestec SA, Vevey

Oriane Seydoux, Nestec SA, Vevey
Daniel Weston, Nestlé Nespresso SA, Lausanne

Autres intervenants

Gestion administrative

Christophe Sarrasin, directeur
Christian Rey, responsable administration et actuariat

Expert en prévoyance professionnelle

Jean-Marc Wanner, Nyon

Conseiller en placement

PPCmetrics, Nyon

Organe de révision

KPMG SA, Lausanne



Les amis de la
Noce (1999)



Le Jardin
d'Orphée (1999)

Chiffres clés

		31.12.2018	31.12.2017
Degré de couverture		105,8%	113,0%
Fortune disponible		6 942,2	7 223,0
Engagements		6 559,2	6 391,8
– Capital de prévoyance des rentiers	en mio de CHF	3 971,8	3 476,9
– Capital de prévoyance des assurés actifs		2 522,3	2 546,0
– Provisions techniques		65,1	368,9
Réserve de fluctuation de valeur		383,0	831,2
Performance des placements		–4,0%	9,1%
Allocation des actifs			
– Liquidités		2,0%	3,4%
– Actions		32,6%	36,3%
– Obligations		36,5%	33,4%
– Immobilier		22,8%	20,5%
– Placements alternatifs		6,0%	6,4%
Rémunération des avoirs de vieillesse		1,0%	2,5%
Taux d'intérêt technique		2,25%	3,00%
Tables de mortalité		LPP 2015	LPP 2010
Effectif total		15 758	16 255
– Dont effectif des actifs		9 967	10 599
– Dont effectif des rentiers		5 791	5 656

Résumé de l'exercice

Situation financière du Fonds

La performance du Fonds sur cette année 2018 s'est élevée à -4,0%. Cette performance négative s'explique principalement par les marchés des actions cotées qui ont cédé beaucoup de terrain durant le 4^e trimestre suite aux inquiétudes des investisseurs sur les perspectives de croissance future. La performance 2018 du Fonds se retrouve également en dessous de celle de son benchmark stratégique (-3,3%) qui ne prend pas en compte les frais de gestion.

Quant au degré de couverture du Fonds, il a suivi l'évolution de la performance en 2018 pour passer de 113,0% au 31.12.2017 à 105,8% au 31 décembre 2018. Rappelons ici que le degré de couverture est l'un des éléments statistiques les plus communément utilisés pour évaluer la santé financière d'une institution de prévoyance, dans la mesure où il correspond au ratio entre sa fortune et ses engagements.

L'actualisation au 01.07.2018 des tables de mortalité et l'utilisation du nouveau taux technique de 2,25% (3% précédemment) n'ont pas affecté le degré de couverture du Fonds grâce à la participation généreuse de l'employeur et grâce à la dissolution des provisions pour renforcement de la longévité et pour abaissement futur du taux d'intérêt technique. Ces provisions avaient été justement créées et alimentées dans le but d'anticiper les conséquences de l'augmentation de l'espérance de vie et d'une baisse du taux d'intérêt technique. La provision pour renforcement de la longévité a toutefois été réalimentée au 31.12.2018 par un montant de CHF 23,8 mio correspondant à 0,6% du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes dans le but de financer la prochaine adaptation des tables de mortalité qui devrait intervenir en 2022.

Décisions du Conseil de fondation

Durant l'année 2018, le Conseil de fondation a décidé de :

- Modifier le règlement de prévoyance au 01.07.2018 afin de tenir notamment compte de l'abaissement du taux d'intérêt technique de 3% à 2,25%, de la mise à jour des tables de mortalité avec l'adoption des bases LPP 2015 et de l'intégration des mesures compensatoires pour limiter la diminution des prestations de retraite;
- Adopter un nouveau règlement d'organisation qui définit la gestion du Fonds, ainsi que les tâches et les compétences de ses organes;
- Modifier le règlement de placement en adoptant une politique pour les investissements responsables et en supprimant les dispositions sur l'organisation et la gouvernance qui figurent désormais dans le nouveau règlement d'organisation;
- Ne pas attribuer d'intérêt supplémentaire sur les avoirs de vieillesse au 31 décembre 2018 et par conséquent de rémunérer ces derniers à 1% en 2018;

- Fixer le taux d'intérêt sur les avoirs de vieillesse à 1% pour l'année 2019, suivant ainsi la décision du Conseil fédéral en ce qui concerne le taux d'intérêt minimal LPP;
- Ne pas accorder d'augmentation des rentes au 1er janvier 2019 compte tenu de la situation financière du Fonds et de la faible inflation constatée en 2018;
- Modifier la structure et la composition du Comité d'Investissement afin d'en améliorer la gouvernance et d'aligner la représentation des employés avec celle des employeurs.

Enfin, le Conseil de fondation a pris connaissance de l'harmonisation par le Fonds de son système de contrôle interne (« SCI ») dont le cadre légal a été présenté ainsi que des avantages qu'il va procurer au Fonds.

Renouvellement du Conseil de fondation

Nous rappelons que le Conseil de fondation, organe suprême du Fonds de Pensions Nestlé, est composé paritairement de 12 membres, soit 6 représentants des employeurs et 6 représentants des employés. Ces 12 membres sont épaulés par 12 suppléants qui peuvent devoir remplacer un membre absent ou démissionnaire.

Le mandat des membres et des suppléants du Conseil de fondation étant arrivé à échéance au 30.06.2018, le Conseil de fondation a été renouvelé pour les quatre prochaines années à partir du 1^{er} juillet 2018.

Un processus d'élection a été mis en place pour le renouvellement des représentants des employés tandis que les employeurs ont désigné leurs représentants.

M. Peter Vogt, qui a accepté la demande de l'employeur de rester un de ses représentants au-delà de son départ à la retraite, a été élu à l'unanimité à la Présidence du Conseil de fondation.



Les Vendangeuses-Bacchantes contemplant l'éclipse solaire du 11 août 1999.

Bilan

En millions de CHF

	2018	2017
Actif		
Placements	6 994,3	7 298,6
Liquidités et placements à court terme	140,6	250,3
Actions	2 279,5	2 649,3
Placements privés	401,1	445,0
Obligations	2 555,6	2 436,9
Immobilier suisse	1 140,5	1 051,9
Immobilier international	456,2	443,0
Hedge funds	20,8	22,2
Créances et actifs transitoires	75,7	41,1
Avoirs et créances	40,6	23,7
Participation chez l'employeur	19,7	0,6
Compte de régularisation actif	15,4	16,8
Total de l'actif	7 070,0	7 339,7
Passif		
Engagements et passifs transitoires	75,7	58,1
Prestations de libre passage et rentes	67,4	50,7
Autres dettes	6,1	6,2
Compte de régularisation passif	2,2	1,2
Réserve de contributions des employeurs	52,1	58,6
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	6 559,2	6 391,8
Capital de prévoyance des assurés actifs	2 522,3	2 546,0
Capital de prévoyance des rentiers	3 971,8	3 476,9
Provision pour renforcement de la longévité	23,8	145,9
Provision pour risques décès et invalidité	41,3	49,4
Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique	0,0	173,6
Réserve de fluctuation de valeurs	383,0	831,2
Capital de fondation (« Fonds libres »)	0,0	0,0
Total du passif	7 070,0	7 339,7

Compte d'exploitation

En millions de CHF

	2018	2017
Cotisations et apports ordinaires et autres	378,5	291,8
Cotisations des employeurs	151,5	132,3
Cotisations supplémentaires des employeurs	59,9	7,3
Cotisations des assurés	90,2	86,1
Primes uniques et rachats	76,8	65,9
Subsides du Fonds de garantie	0,1	0,1
Prestations d'entrée	205,5	137,8
Apports de libre passage	32,8	24,6
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement et le divorce	5,5	4,2
Transfert de réserves des Fonds de pensions Nestlé + suisses	4,1	5,6
Transfert du Fonds de Pensions Complémentaire Nestlé (rentiers)	163,1	103,4
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrées	584,0	429,6
Prestations réglementaires	(335,7)	(311,7)
Rentes	(300,6)	(291,2)
Prestations en capital et allocations uniques	(35,1)	(20,5)
Prestations extra-réglementaires	(0,2)	(0,1)
Rentes volontaires – extra réglementaires	(0,2)	(0,1)
Prestations de sortie et versements anticipés	(239,6)	(198,3)
Prestations de libre passage en cas de sortie	(207,9)	(161,4)
Prestations versées suite à la liquidation partielle	0,0	(4,4)
Versements anticipés pour la propriété du logement et le divorce	(16,9)	(19,2)
Restitution au Fonds de Pensions Complémentaire Nestlé	(14,8)	(13,3)
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	(575,5)	(510,1)
Dissolution / (constitution) des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserve de contributions	(161,0)	(128,1)
Capital de prévoyance des assurés actifs	47,8	27,5
Capital de prévoyance des rentiers	(494,9)	(73,5)
Provision pour renforcement de la longévité	122,0	(23,3)
Provision pour risques décès et invalidité	8,1	4,5
Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique	173,7	(3,5)
Rémunération du capital épargne	(24,2)	(58,4)
Réserve de contributions d'employeur	6,5	(1,4)
Charges d'assurances – Cotisations au Fonds de garantie	(0,8)	(0,9)
Résultat net de l'activité d'assurance	(153,3)	(209,5)
Résultat net des placements	(290,9)	614,6
Résultat brut des placements	(251,0)	674,0
Frais de gestion de fortune	(39,9)	(59,4)
Autres produits	0,7	0,1
Autres frais	(1,7)	(0,5)
Frais d'administration	(3,0)	(3,5)
Excédents des produits (charges) avant constitution (dissolution) de la rés. fluctuation de valeurs	(448,2)	401,2
Dissolution / (constitution) de la réserve de fluctuation de valeurs	(448,2)	(401,2)
Excédents des produits (charges)	0	0

Placements

L'année 2018 – Rétrospective

Rétrospectivement, 2018 s'est révélée être une année de changement sur les marchés financiers. En effet, le durcissement de la politique monétaire américaine, les tensions commerciales et les préoccupations politiques en Europe ont commencé à dominer les marchés. Un vent de morosité économique et un essoufflement de la croissance mondiale se sont installés durant l'année et ont fait baisser les perspectives de bénéfice des entreprises. Les marchés boursiers ont ainsi fini par chuter durant le 4^e trimestre, les investisseurs craignant de se trouver en fin de cycle économique.

Mais revenons plus en détail sur les facteurs de préoccupations qui sont survenus durant l'année 2018. Tout d'abord, et comme annoncé, la politique monétaire de la Réserve Fédérale américaine (FED) a été plus restrictive avec quatre hausses de son taux directeur, dont la fourchette cible se situe désormais entre 2,25 % et 2,5 % à fin 2018, soit une hausse de 1 % par rapport à fin 2017. Ces taux plus élevés ont entraîné un renforcement du dollar, un ralentissement du marché immobilier et une dépréciation des actions, notamment au niveau des segments plus risqués comme les petites capitalisations ou les marchés émergents. Les investisseurs craignent en effet que la hausse du coût du crédit impacte négativement le bénéfice des entreprises, la consommation des ménages et au final, l'économie dans son ensemble.

Ensuite, les tensions commerciales, notamment entre les Etats-Unis et la Chine, ont rythmé les marchés boursiers en 2018. En effet, le gouvernement américain a déjà introduit des taxes sur plusieurs centaines de milliards de biens chinois importés, alors que la Chine a aussi augmenté ses droits de douane jusqu'à 25 % sur certains biens importés des Etats-Unis. Si une détente de ces relations commerciales semble survenir en 2019, il est utile de rappeler que les guerres commerciales n'ont en général pas de vainqueur sur le long terme et qu'il est peu probable que les tensions de 2018/2019 puissent impacter positivement l'économie de l'un ou l'autre des protagonistes.

En Europe, les turbulences politiques persistent et créent un climat d'incertitude qui assombrit les perspectives des investisseurs. En effet d'une part, les inquiétudes sur la dette italienne ont été ravivées par la faible volonté du nouveau gouvernement de la réduire. D'autre part, le scénario d'un Brexit désordonné devenait plus probable fin 2018, tandis que le mouvement des gilets jaunes fragilisait le gouvernement français. Dans ce contexte, la BCE devrait retarder encore la normalisation des conditions monétaires qu'elle souhaitait mettre en œuvre en 2019. Les investisseurs n'anticipent désormais aucune hausse de son principal taux directeur avant 2020. Une hausse des taux serait encore plus justifiée en Suisse, au vu de sa croissance économique qui reste solide, mais la BNS ne pourra pas remonter son taux directeur





Fête des 20 vignerons 19

du 18 juillet au 11 août
Vevey-Suisse

Costumes de la Fête des Vignerons 2019. De gauche à droite : le costume de l'Effeuilleuse, du Cent pour Cent, du Bourgeon et de la Femme de la Saint-Martin.

avant la BCE si elle ne veut pas prendre le risque d'un renchérissement rapide du franc suisse par rapport à l'euro.

Quant aux pays émergents, ils ont subi de plein fouet la hausse des taux d'intérêt américains. En effet, le renforcement de la devise américaine qui en a découlé a entraîné de l'inflation et pesé sur les monnaies locales, dont certaines se sont écroulées comme la lire turque ou le peso argentin. En Chine, la croissance du PIB a continuellement baissé en 2018 pour s'établir à 6,4% durant le dernier trimestre. Grâce aux mesures de relance des autorités comme les injections importantes de liquidités et les nouveaux investissements en infrastructure, l'économie chinoise a finalement assez bien résisté aux impacts des taxes douanières américaines.

Performance du Fonds

Dans cet environnement défavorable où la grande majorité des différentes classes d'actifs (actions, obligations, immobilier etc.) ont enregistré des résultats négatifs, le Fonds affiche une performance nette de frais de -4,0% en 2018.

Au niveau des investissements du Fonds, les résultats décevants des actions cotées expliquent l'essentiel de la performance 2018. Les marchés obligataires et immobiliers ont, dans un contexte de hausse des taux, globalement aussi contribué négativement à la performance 2018 du Fonds, mais dans une moindre mesure. Seules les actions placements privés (« private equity ») ont apporté une contribution positive à la performance, tandis que l'exposition résiduelle aux monnaies étrangères (après la couverture de change) du Fonds a eu un impact neutre sur la performance.

Principaux contributeurs à la performance

Performance en %

	2018	2017
Actions	(3,3)	6,0
Obligations	(0,9)	1,3
Immobilier	(0,4)	1,2
Actions placements privés	0,6	0,9
Effet de change	0,0	(0,6)





Couronnement
des vigneron-
tâcherons récom-
pensés pour
l'excellence de
leur travail par
la Confrérie des
Vignerons (1999)

Comparaison de la performance du Fonds

Performance en %

	2018	sur 3 ans ¹⁾	sur 5 ans ¹⁾	sur 10 ans ¹⁾
Fonds	(4,0)	3,5	3,2	4,9
Benchmark stratégique ²⁾	(3,3)	4,1	3,8	5,2
Indice Credit Suisse des caisses de pensions ³⁾	(3,6)	2,4	3,0	3,8
Indice UBS des caisses de pensions ³⁾	(3,3)	2,6	3,2	–

1) annualisé

2) C'est le seul indice pour lequel nous indiquons des performances brutes de frais

3) Les indices Credit Suisse et UBS sont calculés sur la base de la performance réalisée par les caisses de pensions qui ont déposé leur fortune de prévoyance auprès de ces deux établissements. Dans le cas de l'indice Credit Suisse, qui est publié brut de frais de gestion de fortune, les chiffres du tableau représentent des performances nettes de frais que nous avons obtenues en soustrayant de la performance brute un niveau de frais de 0,43%. Ce niveau de frais correspond à la moyenne qui ressort de la statistique réalisée par notre consultant PPCmetrics SA sur un échantillon de 301 caisses de pensions (comptes annuels audités de 2017).

Performance du Fonds par rapport à ses objectifs

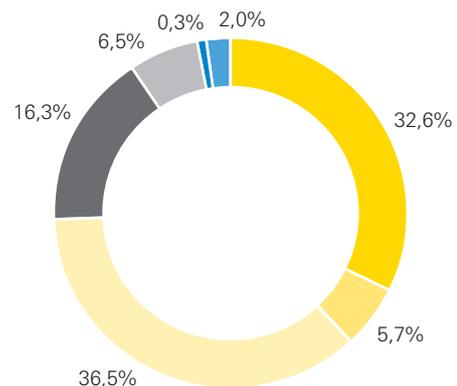
La principale mesure de la qualité de la performance relative du Fonds est la comparaison de sa performance effective avec celle de son benchmark stratégique. Ce dernier affiche en 2018 une performance de –3,3%, soit 0,7% de plus que le Fonds. Cette différence de 0,7% s'explique principalement par i) les frais de gestion de fortune, pris en compte dans la performance du Fonds mais pas dans celle de son benchmark stratégique et ii) les actions placements privés (« private equity »), dont la performance absolue est bonne mais inférieure à celle qui est considérée pour le calcul de la performance du benchmark stratégique.

S'agissant de l'évaluation de la performance du Fonds par rapport à ses pairs, c'est-à-dire celle d'autres fonds de pension en Suisse, nous utilisons deux indices qui sont proposés et calculés par l'UBS et le Credit Suisse (pour plus de précisions voir les définitions données dans les notes du tableau ci-dessus). En 2018, la performance de ces deux univers représentatifs était également dans le rouge. La performance du Fonds était inférieure à celle des indices UBS et Credit Suisse, l'allocation des actifs de ces deux indices contenant davantage de placements « défensifs » (obligations suisses, immobilier non coté) ayant permis de limiter les pertes en 2018. Sur les cinq dernières années, le Fonds réalise par contre des résultats comparables à ceux de ces deux indices.

tion des actifs de 36,5% au 31.12.2018 versus allocation stratégique de 35%).

Répartition en %

	31.12.2018	31.12.2017	Allocation stratégique
Liquidités et placements à court terme	2,0	3,4	3,0
Actions	32,6	36,3	33,0
Placements privés (private equities)	5,7	6,1	7,0
Obligations	36,5	33,4	35,0
Immobilier suisse	16,3	14,4	15,0
Immobilier international	6,5	6,1	7,0
Hedge funds	0,3	0,3	0,0
Total	100,0	100,0	100,0



Allocation des actifs

Le tableau ci-contre donne l'allocation des actifs du Fonds au 31 décembre 2018. Le processus de rebalancement mensuel du Fonds permet de maintenir en tout temps une allocation des actifs effective proche de l'allocation stratégique à suivre. Quelques écarts sont toutefois inévitables, notamment au niveau des actions placements privés (« private equity »), dont le rythme actuel des nouveaux investissements ne permet pas d'atteindre plus rapidement l'allocation stratégique (allocation des actifs de 5,7% au 31.12.2018 et allocation stratégique à atteindre de 7%). Il en résulte une sous-pondération de cette classe d'actifs, essentiellement compensée par une surpondération des obligations (alloca-

Activités du Comité d'investissement

Les principales activités et décisions du Comité d'investissement en 2018 ont été les suivantes :

- La révision complète du règlement de placement afin de l'adapter à la nouvelle gouvernance et organisation du Fonds en tenant notamment compte de la fin des activités de conseil et de service de Nestlé Capital Advisers au Fonds dès le 31 mars 2018 ;
- La définition d'une politique d'investissements responsable d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance (communément appelée ESG) afin de favoriser l'investissement dans des entreprises acquises aux bonnes pratiques sur les enjeux liés à la durabilité de notre monde. Cette politique a été approuvée par le Conseil de fondation et inscrite dans le règlement de placement depuis la fin de l'année dernière (plus de précisions sur les placements responsables font l'objet du « Focus » de ce rapport annuel en page 3) ;
- Le suivi régulier du risque et de la performance du Fonds, ainsi que de tous les mandats de gestion de ses actifs financiers ;
- L'engagement de PPCmetrics comme consultant externe en investissement qui a fait, à la demande du Comité et en étroite collaboration avec la Direction du Fonds, un travail important pour améliorer le rapport de controlling et de monitoring de la performance de nos actifs ;
- La sélection d'un nouveau gérant pour l'immobilier international non listé.

Durant l'année 2018, les importantes restructurations des investissements du Fonds décidées par le Comité d'investissement les années précédentes se sont achevées avec succès, notamment s'agissant de la maîtrise de ses coûts. Aujourd'hui, le Fonds est essentiellement composé d'une gestion dite « passive » (environ 72% des actifs sous gestion) peu coûteuse. Par conséquent, le total des frais de gestion de fortune a baissé de 108 bps en 2016 à 55bps en 2018 et reflète le bénéfice des efforts importants entrepris ces trois dernières années pour réduire nos coûts tout en maintenant l'espérance de rendement de notre portefeuille.

Après ces importants chantiers, le Comité d'investissement va se focaliser sur des projets plus stratégiques et poursuivre ses réflexions sur l'opportunité d'optimiser encore le ratio rendement/risque du Fonds tout en incluant des critères ESG et une approche stricte de gestion de nos coûts.

Dans ce contexte, le Comité d'investissement a validé les priorités suivantes pour 2019 :

- Conduire une étude de congruence actif-passif (dite aussi « ALM ») du Fonds afin d'ajuster sa stratégie de placement à la nature de ses engagements, si nécessaire ;
- Implémenter la nouvelle politique pour les investissements responsables du Fonds qui mentionne entre autres d'améliorer la transparence de nos placements à cet égard ;
- Mettre en place le nouveau mandat pour l'immobilier international non listé dans une structure appropriée d'un point de vue opérationnel et fiscal. Ce nouveau mandat permettra d'obtenir une diversification plus importante que l'exposition actuelle du Fonds à l'immobilier listé qui est très corrélé au marché des actions cotées.

Conclusion

Le Fonds enregistre en 2018 une performance certes décevante puisque négative mais globalement en ligne avec les marchés financiers et les autres institutions de prévoyance en Suisse. Les pertes de 2018 s'expliquent surtout par des craintes liées à plusieurs facteurs macroéconomiques dont une hausse trop rapide des taux d'intérêt, les tensions commerciales ainsi que les incertitudes politiques en Europe. Le pessimisme de l'année 2018 était toutefois probablement exagéré, comme le suggère le rebond observé début 2019. Les ratios cours-bénéfices (« price earning ratio ») ont baissé de 25 à 30% entre le 31.12.2017 et le 31.12.2018. Par conséquent, les inquiétudes des investisseurs semblent désormais intégrées dans les prix des actions et le risque de correction supplémentaire des marchés financiers a diminué. Nous tenons à relever que si un ralentissement de l'économie mondiale est à craindre, on ne parle pas aujourd'hui de récession. D'ailleurs, certains indicateurs économiques comme les taux de chômage sont plutôt encourageants, même en Europe. Ces différents éléments nous portent donc à espérer que 2019 soit une année de consolidation.





- 1 Patrick Menoud interprète le Ranz des vaches (1999)
- 2 Le Couronnement des meilleurs vignerons-tâcherons (1999)
- 3 Bernard Romanens interprète le Ranz des vaches (1977)
- 4 Le Couronnement des meilleurs vignerons-tâcherons (1977)

Degré de couverture et situation actuarielle

Situation actuarielle

En millions de CHF

	31.12.2018	31.12.2017
Fortune disponible	6942,2	7223,0
Engagements		
dont capital de prévoyance pour les assurés actifs	2522,3	2546,0
dont capital de prévoyance pour les rentiers	3971,8	3476,9
dont provision pour renforcement de la longévité	23,8	145,9
dont provision pour risques décès et invalidité	41,3	49,4
dont provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique	0,0	173,6
Total des engagements	6559,2	6391,8
Surplus technique		
dont réserve de fluctuation de valeurs	383,0	831,2
dont fonds libres	0,0	0,0
Total du surplus technique	383,0	831,2
Degré de couverture (fortune / engagements)	105,8%	113,0%

Fortune disponible

La fortune disponible est déterminée en soustrayant les engagements et les passifs transitoires, de même que la réserve de contributions des employeurs du total de l'actif du bilan (p. 12).

Engagements

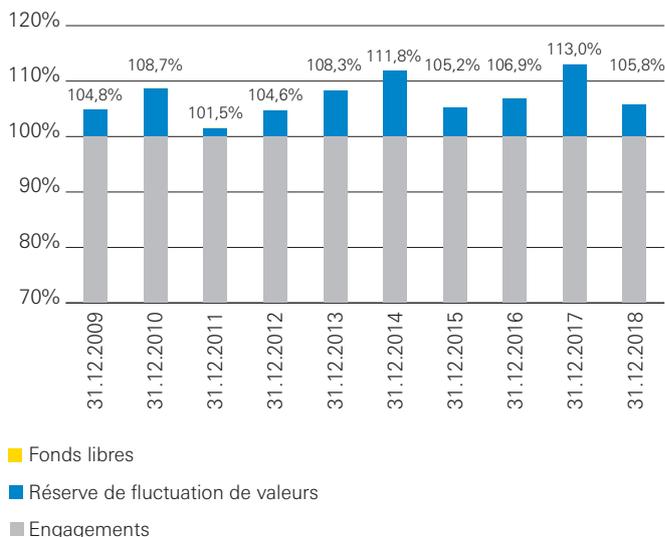
Les engagements du Fonds sont composés :

- du **capital de prévoyance pour les assurés actifs** qui correspond à la somme des avoirs de vieillesse des assurés actifs ;
- du **capital de prévoyance pour les rentiers** qui correspond à la somme globale nécessaire pour garantir le paiement des rentes en cours. Il est calculé depuis le 31 décembre 2018 au moyen des bases techniques LPP 2015 et tient compte d'un taux d'escompte ou taux d'intérêt technique de 2,25% ;
- de la **provision pour renforcement de la longévité** qui est destinée à couvrir le coût de l'augmentation de la longévité des rentiers. Elle est alimentée par une attribution annuelle calculée sur la base du capital de prévoyance des rentiers. Le Fonds est passé aux tables de mortalité LPP 2015. Par conséquent, cette provision a été partiellement dissoute et s'élève à 0,6% de ce capital au 31 décembre 2018, soit CHF 23,8 mio ;
- de la **provision pour risques décès et invalidité** qui a pour but d'absorber les inévitables fluctuations entre le coût effectif des sinistres et le coût moyen attendu. Cette provision s'élève à CHF 41,3 mio au 31 décembre 2018 ;

- de la **provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique** qui a pour objectif de supporter le coût futur résultant d'une réduction potentielle du taux d'intérêt technique. Au 31.12.2017, elle disposait d'un solde de CHF 173,6 mio qui correspondait à une réduction du taux technique de 3% à 2,5%. Au 1^{er} juillet 2018, cette réserve a été dissoute afin de financer partiellement l'abaissement du taux technique de 3,0% à 2,25%, l'employeur ayant versé la différence au Fonds.

Degré de couverture

Le degré de couverture du Fonds au 31 décembre 2018 s'élève à **105,8%** (contre 113,0% à fin 2017). Il est obtenu en divisant la fortune disponible du Fonds par ses engagements, à savoir la somme des capitaux de prévoyance pour les assurés actifs et les rentiers ainsi que les provisions techniques.



Surplus technique

Le surplus technique est composé :

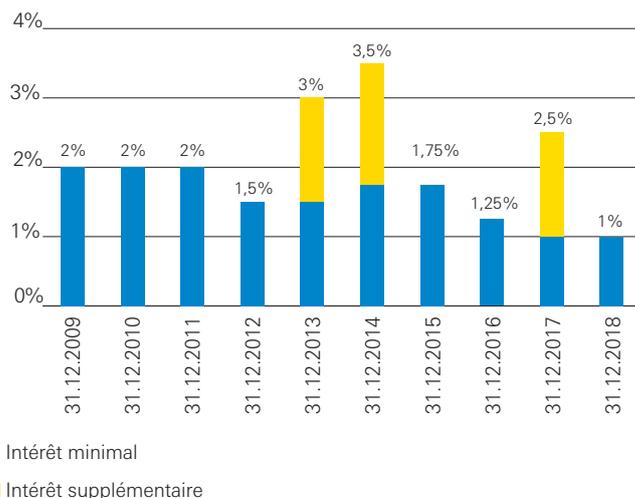
- de la **réserve de fluctuation de valeurs** qui permet d'absorber les inévitables variations dues aux résultats des placements du Fonds. A fin 2018, la réserve de fluctuation de valeurs s'élève à CHF 383,0 mio ce qui représente 5,8% du total des engagements du Fonds. L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs étant fixé à 20% des engagements, la valeur cible de cette réserve n'est pas atteinte au 31 décembre 2018. Dès lors, le Fonds devra, durant les prochaines années, s'efforcer de dégager suffisamment de performance afin de constituer entièrement cette réserve.
- des **fonds libres**. Etant donné que la réserve de fluctuation de valeurs n'est pas encore entièrement constituée, le Fonds ne dispose pas de fonds libres à la fin de l'année 2018.

Rémunération des avoirs et adaptation des rentes

Rémunération des avoirs de vieillesse des assurés actifs

En 2018, et sur décision du Conseil de fondation, les avoirs de vieillesse des assurés actifs ont été crédités de l'intérêt minimal de 1%.

La rémunération annuelle moyenne des avoirs de vieillesse se monte à 2% sur ces cinq dernières années, respectivement à 2,05% sur dix ans. Elle est supérieure à la rémunération annuelle moyenne selon le minimum LPP (1,35% sur 5 ans et 1,57% sur 10 ans).



En %

	2018	2017	2016	2015	2014	sur 5 ans	sur 10 ans
Intérêt minimal	1,00	1,00	1,25	1,75	1,75	1,35	1,57
Intérêt supplémentaire (31.12)	0,00	1,50	0,00	0,00	1,75	0,65	0,47
Rémunération globale	1,00	2,50	1,25	1,75	3,50	2,00	2,05

Adaptation des rentes

La décision de l'adaptation des rentes en cours est du ressort du Conseil de fondation dans la mesure où le règlement de prévoyance ne prévoit pas leur indexation systématique au coût de la vie, mesuré par l'indice des prix à la consommation ou le taux d'inflation. Cette décision repose sur plusieurs paramètres : le taux d'inflation, la performance du Fonds, sa santé financière (degré de couverture), mais aussi le principe d'équité entre les assurés actifs et les rentiers.

En %

	2018	2017	sur 5 ans ¹⁾
Taux d'adaptation des rentes (au 1 ^{er} janvier de l'année suivante)	0,0	0,0	0,0
Evolution du taux d'inflation	0,7	0,8	(0,19)

1) Inflation entre le 01.01.2014 et le 31.12.2018

Sachant que les taux d'inflation de ces dernières années ont été faibles voire négatifs, que le Fonds ne dispose pas de fonds libres et en tenant compte du principe d'équité entre les assurés actifs et rentiers, le Conseil de fondation a décidé de ne pas procéder à une adaptation des rentes en cours au 1^{er} janvier 2019.

Rapport de l'organe de révision



KPMG SA
Audit Suisse romande
Avenue du Théâtre 1
CH-1005 Lausanne

Case postale 6663
CH-1002 Lausanne

Téléphone +41 58 249 45 55
Téléfax +41 58 249 45 65
www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de

FONDS DE PENSIONS NESTLE (Fondation Edouard Muller), Vevey

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de FONDS DE PENSIONS NESTLE (Fondation Edouard Muller), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre de dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales ;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Jean-Marc Wicki
*Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable*

Renaud Jotterand
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 21 mai 2019

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe



Fonds de Pensions Nestlé

Fonds de Pensions Nestlé,
Avenue Nestlé 55, 1800 Vevey (Suisse)



Nestlé